

Source : complément au programme de la classe de troisième/la salle d'arts plastiques (avril 2005)

## **LA SALLE D'ARTS PLASTIQUES**

L'évolution de la discipline, de ses contenus comme de ses méthodes, et l'évolution des conditions de la pratique des élèves amènent à prendre en compte des besoins qui concernent la salle d'arts plastiques, la réserve, la documentation et les équipements.

## **SALLE D'ARTS PLASTIQUES**

**Surface : 80 à 85 m<sup>2</sup>**

### **Destination**

La salle d'arts plastiques est le lieu privilégié de la pratique. Elle accueille des classes dont les effectifs varient de 24 à plus de 30 élèves.

Réservée aux arts plastiques, elle permet des interventions au tableau, des projections de documents (images fixes et animées) et de multiples activités pour lesquelles les élèves adoptent, individuellement, en groupe ou collectivement, successivement ou simultanément, plusieurs modes d'expression sur différents types et formats de support. Les activités pratiquées touchent une très grande variété de gestes et d'opérations, travail en plan et en volume, photographie, vidéo, infographie, travaux engageant le corps debout, travaux écrits ...

Cette salle peut être également utilisée par les élèves dans le cadre de l'atelier d'arts plastiques de 4e et 3e.

### **Localisation - Liaisons - Accès préférentiels**

En liaison directe avec le dépôt d'arts plastiques, située à proximité du centre de documentation et d'information (CDI) et d'au moins une des salles du foyer, la salle pourra ainsi servir indifféremment aux ateliers d'arts plastiques et aux activités de club. La salle d'arts plastiques est ouverte sur l'espace extérieur (patio, terrasse, jardin) pour faciliter le travail en relation avec les espaces naturels ou plantés, comme pour appréhender les espaces bâtis du collège.

### **Organisation - Qualité**

Les obstacles visuels tels que les piliers seront évités. L'éclairage naturel sera occultable.

Il sera prévu d'installer au moins une porte donnant sur l'extérieur.

L'orientation, le nombre et la taille des ouvertures permettront un éclairage naturel satisfaisant compatible avec l'ensemble des activités et limiteront le recours à l'éclairage électrique.

La hauteur sous plafond sera au moins égale à 3 m et le sol, plan, bénéficiera d'un revêtement non poreux lessivable.

### **Equipements**

Le mobilier permet le travail individuel et collectif ; il pourra être composé de tables individuelles, dont le plan de travail excède les dimensions 0,65 x 0,50 m (format courant des feuilles de papier à dessin), et de tables à grands plateaux (pour ces deux types de tables, on veillera à ce qu'ils soient aisément manipulables et qu'ils puissent être combinés pour former de grands plans de travail). Les sièges, de trois hauteurs différentes, sont stables (pourvus de quatre pieds) et solides.

Le système d'occultation installé est suffisamment robuste pour résister à des manipulations fréquentes.

L'éclairage électrique intégré au plafond doit pouvoir être dissocié. On prévoira l'installation de spots lumineux sur un panneau dévolu à l'affichage et à la pratique de la verbalisation, moment essentiel de l'évaluation individuelle et collective.

Tableau

Ecran et projecteur de diapositives

Sur tous les murs, panneaux pour l'affichage et pour le travail de grand format qui pourra, en fonction des surfaces disponibles, être complété par quelques panneaux mobiles.

Etagères et meubles de rangement, notamment pour stocker le fonds documentaire de la classe.

Arrivée d'eau sur un bac évier long équipé d'une paillasse, avec au moins quatre robinets.

Prises électriques

Prise T.V. et équipement vidéo comportant camescope (ou magnétoscope) et téléviseur.

Prise téléphone et équipement informatique multimédia dont appareil photographique numérique.

Ce matériel sera installé sur des supports mobiles pour pouvoir être rangé dans la réserve.

## **DEPOT**

**Surface : 15 à 20 m<sup>2</sup>**

### **Destination**

Ce local à usage exclusif permet le rangement et le stockage de tout le matériel nécessaire au cours d'arts plastiques (supports, matériaux, instruments) ainsi que des travaux des élèves en cours de réalisation, plane et en volume. Depuis la classe de 6e, les élèves produisent des constructions tridimensionnelles qui doivent pouvoir y être entreposées.

### **Localisation**

En liaison directe avec la salle d'arts plastiques, la porte d'accès permet le passage des équipements mobiles pour le matériel audiovisuel et multimédia.

### **Organisation - Qualité**

Le local est éclairé, il est ventilé et chauffé (pour garantir la bonne préservation du matériel électronique) ; il est protégé contre les effractions (porte fermant à clé et défenses aux fenêtres).

### **Equipements**

Il est composé d'armoires et d'étagères d'une profondeur d'au moins 0,60 m pour le rangement du matériel, le séchage et le stockage des productions. On prévoira d'acquérir des sèche cheveux silencieux.

Prises électriques.

## DOCUMENTATION

L'accès à une documentation est indispensable en cours d'arts plastiques : la référence aux oeuvres d'art passées, modernes et contemporaines fait partie intégrante de l'enseignement. L'analyse d'oeuvres constitue un contenu à part entière de l'enseignement en classe de troisième.

Pour les arts plastiques, la documentation se compose d'ouvrages généraux, de monographies de catalogues, de revues et de reproductions (cartes postales, affiches ...). Aux supports papier s'ajoutent d'autres supports pour l'image et le texte : diapositives, cassettes vidéo, vidéodisques, supports multimédia (Cédérom et disquette). Le CDI est le lieu privilégié de la consultation de ces nombreuses publications dont on s'attachera à actualiser les contenus, notamment pour ce qui concerne l'art contemporain. Pour répondre aux besoins de l'enseignement, un fonds composé d'au moins un dictionnaire, de cartes postales, de revues, de supports électroniques multimédia, de quelques catalogues et de petits ouvrages sera constitué pour un usage immédiat et stocké dans la salle d'arts plastiques. Le professeur pourra y adjoindre tout ensemble de documents photographiques pouvant aider les élèves dans l'amorce comme dans l'avancée de leur travail.

On s'attachera à susciter les conseils et à prendre en compte les initiatives du professeur spécialiste de l'enseignement des arts plastiques pour ce qui concerne les choix relatifs aux équipements, à l'organisation de la salle et du dépôt ainsi qu'à la constitution des fonds documentaires.